PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Contrôle de conception et d'exécution

Le contrôle de conception et d'implantation a pour but de vérifier que le projet d'assainissement non collectif est conforme aux arrêtés du 7 Septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Il s'opère en amont de toute construction d'habitat neuf ou de réhabilitation.

Une étude pédologique à la parcelle,
sera fournie par le propriétaire, pour permettre au service de contrôle de vérifier le choix de la filière retenue et son implantation projetée en fonction des contraintes du site.

Les arrêtés du 7 Septembre 2009 précisent qu'une filière d'assainissement non collectif doit notamment:

- Ne pas présenter de risque de contamination ou de pollution des eaux,
- Etre adaptée aux caractéristiques de l'immeuble qui lui est raccordé (dimensionnement)
- Etre adaptée à la pédologie, l'hydrogéologie et l'hydrologie du site,
- Tenir compte de l'environnement général de la parcelle sur laquelle elle va être mise en place,
- Etre à plus de 35 m d'un captage déclaré d'eau utilisé pour la consommation humaine.

Principaux points examinés

- adaptation de la filière à la nature du sol et aux contraintes de la parcelle
- dimensionnement adapté
- respect d'une distance minimal de 35 m par rapport à tout captage d'eau utilisée pour la consommation humaine.
- le cas échéant, implantation hors d'un périmètre de protection rapproché ou immédiat d'un captage d'eau utilisée pour la consommation humaine
- respect des autres règles de distances minimales
- collecte de l'ensemble des eaux usées pour lesquelles l'ouvrage est prévu, à l'exclusion de toute autre (notamment eaux pluviales et vidange de piscine)
- ventilation des ouvrages de prétraitement
- emplacement dégagé, accessibilité pour l'entretien; dégagement et accessibilité des regards d'accès et tampons.

A l'issue du contrôle, une proposition d'avis sera formulée par le contrôleur:

- Favorable
- Défavorable

La mission du contrôleur est de vérifier le respect de ces éléments, sur la base des prescriptions fixées par l'arrêté; il pourra compléter son appréciation en se référant aux documents techniques existants (notamment le DTU 64.1 de 2007 et les règles de l'art).

Le contrôle s'opère sur la base du présent formulaire de contrôle de conception et d'implantation, remis à toute personne construisant ou réhabilitant une installation d'assainissement collectif.

Le formulaire comporte:

- Une liste de pièces à fournir par le propriétaire et permettant au contrôleur de cocher les pièces conformes,
- Un questionnaire descriptif du projet permettant au contrôleur de rendre son avis.

Ce contrôle constitue une simple validation de la conception et de l'implantation des dispositifs d'assainissement non collectif, laquelle est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble.
Il ne se substitue dons pas à une prestation de prescriptions techniques.

Nota important: un contrôle de réalisation, constatant en fouilles ouvertes la bonne exécution des travaux par rapport au projet validé, est obligatoire.
Une attestation de conformité sera alors délivrée.

Date du contrôle :

Date de la demande:
Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation):
Adresse de l'immeuble:
Code postal: Commune:
Section et numéro du cadastre du projet:

Propriétaire de l'immeuble
Nom et prénom:
Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble):
Code postal: Commune:
Tél.:

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)
Nom et prénom:
Tél.: Nombre d'occupants:

Adresse du service de contrôle: Service Communautaire d'Assainissement Non Collectif
Immeuble le vecteur 107 boulevard Henri Fabre
Code postal: 83000 Commune: TOULON
Tél.: 04 94 93 70 76 Fax : 04 94 93 70 95

Pièces à fournir par le propriétaire (selon les cases cochées)	Cocher les pièces fournies	Cadre réservé au contrôleur
❑ **Un plan de situation** de la parcelle	❑	❑
❑ **Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif**, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 3	❑	❑
❑ **Un plan en coupe** de la filière et de l'habitation est recommandé (cf. page 3)	❑	❑
❑ **Le présent formulaire** dûment complété (5 pages)	❑	❑
❑ **Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant**		
❑ Une étude de sol, recommandée pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte:	❑	❑
❑ sondages à la tarière,	❑	❑
❑ test(s) de perméabilité,	❑	❑
❑ tranchée ou horizon pédologique	❑	❑
❑ Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente,…)	❑	❑
❑ Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)	❑	❑

PARTIE A REMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE

PARTIE A REMPLIR PAR LE CONTROLEUR

NATURE DU PROJET

❑ CONSTRUCTION NEUVE

❑ REHABILITATION DE L'EXISTANT

REALISATION DU PROJET

Nom et adresse du concepteur du projet: .....

Tél.: .....

Nom et adresse de l'installateur prévu: .....

Tél.: .....

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres:

Résidence: ❑ principale ❑ secondaire

Surface du bâti (SHON):

ETUDES REALISEES SUR LE TERRAIN

Etude de définition de la filière d'assainissement non collectif

- Une étude de définition de filière a-t-elle été réalisée?

❑ OUI ❑ NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

MODE D'EMPLOI POUR LE CONTROLEUR

- Prendre connaissance de la totalité du dossier avant de remplir la partie réservée au contrôleur

- Cocher la réponse adéquate

- Considérer que toute réponse dans la colonne de droite entraîne un avis défavorable pour le projet

Etude de sol

- Une étude de sol a-t-elle été réalisée?

❑ OUI ❑ NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

- Une étude de sol a-t-elle été réalisée? ❑ OUI ❑ NON

si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet? ❑ OUI ❑ NON

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain

- Superficie totale de la parcelle: m2
- Superficie disponible pour l'assainissement: m2
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable? ❑ OUI ❑ NON
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement:

❑ Faible <5%, ❑ moyenne entre 5 et 10%, ❑ forte >10%

- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain? ❑ OUI ❑ NON

Est-il destiné à la consommation humaine? ❑ OUI ❑ NON

si oui, distance par rapport au dispositif de traitement: ..... m

- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen? ❑ OUI ❑ NON ❑ Ne sait pas

Est-il destiné à la consommation humaine? ❑ OUI ❑ NON ❑ Ne sait pas

si oui, distance par rapport au dispositif de traitement: ..... m

- La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ? ❑ OUI ❑ NON
- La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable? ❑ OUI ❑ NON

Y a -t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection? ❑ NON ❑ OUI

- Respect d'un distance minimale de 35m? ❑ OUI ❑ NON

Désignation des eaux pluviales et de piscines			
❑ rejet en surface (fossé, caniveau, …) ❑ infiltration sur la parcelle ❑ rétention (cuve, mare, …) ❑ autre, préciser: **RAPPEL : le rejet des eaux pluviales et de vidange de piscine vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est strictement interdit.**	● Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sont-ils bien séparés?	❑ OUI	❑ NON

CARACTERISTIQUES DU PROJET			
Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500	● Le plan de masse est-il fourni?	❑ OUI	❑ NON
Positionner et schématiser le plus clairement possible: ● l'habitation ● la sortie des eaux usées de l'habitation ● le pré traitement (fosse toutes eaux, …) et la ventilation associée ● le traitement (épandage, filtre, …) ● le cas échéant, le rejet des eaux traitées ● les arbres, arbustes, haies, jardin potager ● les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, …) ● les voies de passage de véhicules ● les bâtiments annexes (garage, piscine…) ● les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle ● les cours d'eau, fossé, mare, etc. ● le système d'évacuation des eaux de pluie **Joindre le plan de masse à votre demande**	si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet?	❑ OUI ❑ NON	

Plan en coupe du dispositif au 1/200 ou 1/500	● Le plan en coupe est-il fourni?	❑ OUI ❑ NON	
Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.	si non, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet? ● L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est-il assuré?	❑ OUI ❑ NON ❑ OUI	 ❑ NON

DEFINITION DE LA FILIERE			
Le dispositif de pré traitement des eaux usées			
● Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément? ❑ OUI ❑ NON ● Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique: ..... m3 ● Ou volume de l'installation biologique: ..... m3 Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre):	● Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères? ● Le volume du prétratitement est-il suffisant? si non, volume suggéré: ..... m3 ● L'implantation de la fosse est-elle compatible avec les aménagements du terrain?	❑ OUI ❑ NON ❑ OUI ❑ OUI	 ❑ NON ❑ NON

PARTIE A REMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE | PARTIE A REMPLIR PAR LE CONTROLEUR

● Fosse: Une ventilation est-elle prévue? ❑ OUI ❑ NON ● Un extracteur statique ou éolien est-il prévu? ❑ OUI ❑ NON	● Une ventilation est-elle prévue? ● Le positionnement de la ventilation est-il correct (entrée d'air amont pré-traitement, raccordement aval fosse, sortie au-dessus des locaux habités)?	❑ OUI ❑ NON ❑ OUI ❑ NON	❑ NON
● Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse? ❑ OUI ❑ NON Si oui, volume: ..... litres ● Fosse toutes eaux: est-elle située à plus de 10 m de l'habitation? ❑ OUI ❑ NON ● Est-il prévu un un bac à graisses? ❑ OUI ❑ NON Si oui, volume: ..... litres	● Le volume du préfiltre est-il adapté? ● Un bac à graisses est-il souhaitable? ● Le volume du bac à graisses est-il adapté?	❑ OUI ❑ NON ❑ OUI ❑ NON ❑ OUI ❑ NON	
● Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage? ❑ OUI ❑ NON ● Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition? ❑ OUI ❑ NON	● Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue? ● Si fosse enfouie sous zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue?	❑ OUI ❑ NON ❑ OUI ❑ NON	

Le dispositif de traitement des eaux usées

❑ tranchée d'épandage à faible profondeur ou ❑ lit d'épandage ou ❑ lit filtrant non drainé à flux vertical ou ❑ tertre d'infiltration ou ❑ lit filtrant drainé à flux horizontal ou ❑ lit filtrant drainé à flux vertical	● La filière prévue est-elle autorisée dans la zone? ● Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente, …) ? Préciser:	❑ OUI ❑ OUI	❑ NON ❑ NON
● Si tranchées d'épandage: - nombre de tranchées : ..... ,longueur d'une tranchée: ..... m ● Si d'autres systèmes: - longueur: ..... m, largeur: ..... m, surface: ..... m²	● Longueur d'une tranchée > 30m ? ● Le dimensionnement est-il adapté au logement?	❑ NON ❑ OUI	❑ OUI ❑ NON
Distance minimale: - par rapport à l'habitation: ..... m - par rapport à la limite de parcelle: ..... m - par rapport aux arbres: ..... m	Distance / habitation > 5m ? Distance / limite de parcelle > 3m? Distance / végétation > 3m ?	❑ OUI ❑ NON ❑ OUI ❑ NON ❑ OUI ❑ NON	

L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

● Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration,…) :	● Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone? ● Le lieu de rejet nécessite-t-il: ■ une autorisation du propriétaire? ■ une dérogation préfectorale ?	❑ OUI ❑ NON ❑ OUI ❑ NON ❑ OUI ❑ NON	❑ NON
● <u>Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, …):</u> si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu? ❑ OUI ❑ NON si oui, la joindre à votre demande. ● <u>Rejet par puits d'infiltration:</u> possédez-vous une dérogation préfectorale ? ❑ OUI ❑ NON si oui, la joindre à votre demande.	● <u>Rejet en milieu superficiel:</u> Si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il? ● <u>Rejet par puits d'infiltration:</u> Existe-t-il une dérogation préfectorale sur la zone? Si non, le particulier a-t-il fourni une dérogation?	❑ OUI ❑ OUI ❑ NON	❑ NON ❑ NON

Le propriétaire s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.

Date et signature du propriétaire:

PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR

❑ Avis favorable ❑ Avis favorable avec réserves ❑ Avis défavorable

Commentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date, nom et signature du contrôleur:

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE DE CONTRÔLE

❑ Avis favorable ❑ Avis favorable avec réserves ❑ Avis défavorable

Commentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date, nom et signature du responsable du service en charge du contrôle: